

leurs sages conseils et d'en tirer tout le profit possible dans une matière où la religion a à jouer le premier rôle.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. MOUSSEAU.

Alors, l'évêque de Montréal proposa :

Que M. le Surintendant soit chargé de remercier le Gouvernement pour la bienveillance avec laquelle il a accueilli le désir de ce comité, et particulièrement pour la résolution qu'il exprime de faire toujours de la religion la base de notre système d'éducation. Adopté.

Lecture d'une lettre de l'honorable M. Beaubien, du 23 janvier dernier, au Surintendant, lui transmettant un projet de loi en amendement de l'Acte 32 Vict. ch. 16, lequel est lu et approuvé.

Le Surintendant informe le comité que dans un projet de loi ayant pour objet l'incorporation du village de Saint-Sauveur de Québec en ville, il est pourvu au mode d'imposition des cotisations scolaires dans la dite ville ; aussi un *bill* pour amender les lois sur l'Instruction publique, en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond ; aussi un *bill* pour amender l'acte incorporant la cité de Hull, et dans lequel les commissaires d'écoles de la dite cité pourvoient au mode de perception des cotisations et autres matières scolaires.

Ces différents projets sont adoptés.

La une lettre de l'honorable H. G. Joly au Surintendant, en date du 1er février courant :

Québec, 1 février 1883.

Honorable G. Ouimet,

Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur,

Pendant la dernière session, la Législature de la province de Québec a passé un Acte (45 Vict. chap. 3) par lequel il est, entre autres mesures, statué : " Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra désigner, par proclamation un jour qui sera observé comme le jour de la Fête des arbres" *Arbor Day* pour la plantation des arbres forestiers."

Chez nos voisins des Etats-Unis, cette fête connue sous le nom de *Arbor Day*, est observée dans le Minnesota, le Nebraska, le Michigan et plusieurs autres

Etats, et c'est par millions que l'on compte les arbres forestiers plantés chaque *Arbor Day*. Leurs collèges, leurs séminaires, leurs écoles prennent la part la plus active à cette fête, et vous comprenez, j'en suis certain, le plaisir que ces enfants, jeunes garçons et jeunes filles, prennent à planter ces arbres et à veiller à leur sûreté et à leurs progrès.

Les précautions requises pour bien arracher les arbres, les replanter, leur mettre des supports, les arroser, sarcler, tailler et en un mot leur donner les soins nécessaires pour assurer une belle et rapide croissance, sont pour les enfants autant de leçons pratiques d'ordre et de persévérance dont ils profiteront toute leur vie. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur faire apprécier l'importance des détails.

Ils apprendront en même temps à aimer les arbres, et c'est un sentiment qui, une fois contracté, ne s'efface jamais.

Dans notre pays plus que dans tout autre, le temps est venu de combattre le préjugé dont nous avons hérité des premiers colons qui considérait (l'on ne peut les blâmer, si l'on se met à leur place) les arbres de la forêt comme autant d'obstacles et d'ennemis.

Ces temps sont changés : les descendants de ces mêmes colons commencent à regretter la guerre impitoyable que leurs pères ont faite à la forêt.

Je viens vous prier de soumettre cette question aux hommes éminents qui composent le Conseil de l'Instruction publique. Ils savent que la meilleure manière d'instruire le peuple, c'est de commencer par instruire la jeunesse. Ils ne refuseront pas d'accorder leur puissant concours au mouvement qui se fait maintenant pour rendre à la province une partie des richesses dont la Providence l'avait si libéralement dotée, mais dont la main de l'homme l'a en grande partie dépouillée.

J'ose espérer que le Conseil de l'Instruction publique voudra bien recommander à toutes les institutions d'éducation d'accorder un congé, le jour fixé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour la " Fête des Arbres," *Arbor Day*, ce congé devant être employé par les élèves à transplanter les arbres sur les terrains appartenant à ces institutions ou